



Le Conseil communal,

Objet : Motion au Gouvernement wallon pour la sécurisation du Quai des Ardennes de Chênée au Pont de Fétinne

Considérant que le quai des Ardennes à Liège est un des axes pénétrants de Liège et constitue une des dernières autoroutes urbaines de la Ville, ce qui pose de nombreux problèmes et questions en termes de sécurité routière notamment ;

Considérant les nombreux accidents graves et mortels intervenus tout au long de cette route ces dernières années ;

Considérant que le gabarit routier actuel n'est plus nécessaire depuis la liaison E25-E40 mais qu'aucun aménagement n'a été fait, que ce soit au niveau de la voirie ou de la limitation de la vitesse ;

Considérant qu'un réaménagement en boulevard urbain ferait, non seulement, diminuer la vitesse mais permettrait aussi le franchissement sécurisé des voies tant pour les piétons souhaitant rejoindre les bords de l'Ourthe que pour les voitures débouchant sur le quai depuis les rues perpendiculaires ;

Considérant que ce réaménagement doit également permettre une meilleure prise en compte des usagers doux, notamment les piétons via la réalisation d'îlots, pour sécuriser les traversées piétonnes ;

Considérant qu'il s'agit d'une voirie régionale ;

Considérant que le Plan wallon infrastructures 2016-2019 prévoyait une enveloppe budgétaire à hauteur de 2,4 millions d'euros pour la sécurisation de la traversée de Chênée y compris une partie du quai des Ardennes jusqu'au pont des Grosses Battes, en collaboration avec l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) ;

Considérant que le Plan wallon infrastructures 2019-2024 est en cours de préparation ;

Considérant que des travaux de réhabilitation sont également annoncés au Pont de Fétinne pour un montant de 2 millions d'euros ;

Considérant que le réaménagement du quai des Ardennes doit s'envisager du cœur de Chênée (Boulevard de l'Ourthe, place Joseph Willems) et sur le Quai des Ardennes jusqu'au carrefour avec le pont de Fétinne inclus ;

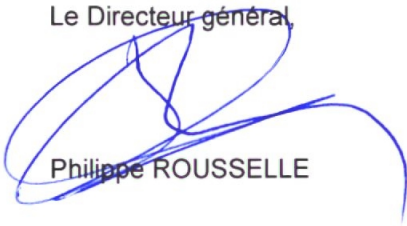
DEMANDE au Gouvernement wallon :

- d'intégrer la sécurisation des usagers les plus faibles dans les travaux de réhabilitation du pont de Fétinne,
- de reporter le montant prévu dans le plan wallon d'infrastructures 2016-2019 mais aussi de l'augmenter dans le prochain plan afin de pouvoir étendre le tronçon à sécuriser,

- d'envisager toutes les mesures transitoires possibles pour améliorer la sécurité des usagers les plus faibles sur ce tronçon en attendant un réaménagement en profondeur.

La présente décision a recueilli l'unanimité des suffrages.

Le Directeur général,



Philippe ROUSSELLE

PAR LE CONSEIL,



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER